



**Procès-verbal du  
Conseil municipal**  
*(Article L.2121-25 du CGCT)*

**Séance du  
mardi 04 novembre 2025  
à 18 h 00**

Conseillers municipaux (23 sièges) :  
*En exercice : 23*  
*Présents : 15 (Point n°1 : 14)*  
*Excusés avec procuration : 4 (point n°1 : 3)*  
*Excusés sans procuration : 1 (point n°1 : 2)*  
*Non excusés : 3*  
*Votants : 19 (point n°1 : 17)*

**L'an deux mille vingt-cinq et le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie de Langogne, sous la présidence de M. Marc OZIOL, maire.**

**Présents :** ALLE Olivier - BOURRET Jean-Marc - BOYER Quentin - BEAUD Marie-Josée - BONNEFILLE Joceline - CHABALIER Francis - CHAZE Thierry - COLLANGE Jean-François - L'HERMET Yvan - MARTIN Rose-Marie - OZIOL Marc - PÉRISSAGUET Liliane - PROUHEZE Henry - TRIOULIER Johanne (arrive pour le point n°2) - VIALA Gérard.

**Absents :** BLAES Guylène (donne son pouvoir à Rose-Marie MARTIN) - PALPACUER Geneviève (donne pouvoir à Liliane PERISSAGUET) - FOURNIER Virginie (non excusée) - GELLION Marie-Noëlle (excusée) - KREMPP Nahlia (donne pouvoir à Johanne TRIOULIER) - RENOUARD Patrick (non excusé) - MEJEAN David (non excusé) - VENIER Christophe (donne pouvoir à Marc OZIOL)

*Après appel nominatif des conseillers et vérification du quorum, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marc BOURRET est élu secrétaire de séance.*

*M. le maire demande d'avoir une pensée pour Mme Leroy, dont les obsèques auront lieu vendredi. Elle a été adjointe à la mairie de Langogne, a travaillé dans le secteur social, et a notamment été présidente de l'association St Nicolas.*

**1<sup>o</sup>) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025**

*Délibération n°2025-11-068 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025*

M. le maire dépose devant l'assemblée le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du 07 octobre 2025.

Il rappelle que les observations éventuelles formulées ce jour et approuvées par le conseil municipal seront notées dans le PV d'aujourd'hui et ajoutées au PV présenté en annexe.

**Le Conseil municipal,**

Vu le projet de procès-verbal des débats du conseil municipal du 07 octobre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le PV des débats du 07 octobre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.
- De dire que le procès-verbal final sera intégré au registre des délibérations et publié sur le site Internet de la commune

**2°) COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER MARGERIDE ET LOZERE HABITATIONS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES IMMEUBLES SIS 7 ET 9 RUE DU PONT VIEUX ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Délibération n°2025-11-069 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025*

M. le maire explique que la commune, la communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) et Lozère Habitations souhaitent engager une démarche commune de réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux, propriétés de la CCHAM. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des opérations dites « RHI-THIRORI » (Résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière), permettant une prise en charge par l'Etat (fonds ANAH) de 70 % du déficit TTC de l'opération. L'objectif serait ainsi que les collectivités locales prennent à leur charge (déduction faite des 70%) la rénovation du bâti (Toiture, murs porteurs, planchers), puis que Lozère habitations porte l'intégralité du second œuvre. La commune de Langogne en profiterait également pour créer un passage entre la rue du Pont Vieux et l'Espace Gargantua, avec potentiellement l'implantation de sanitaires publics. Les modalités de participation financière de la commune de Langogne à l'opération seront définies ultérieurement par délibération.

Enfin, dans le cadre du groupement de commande relatif à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux, il y a lieu de créer une commission d'appel d'offres *ad hoc*, comprenant 2 membres titulaires et 2 membres suppléants de chaque participant au groupement.

*M. le maire ajoute que ce sujet a été évoqué tout à l'heure en conférence des maires. La CCHAM a acquis ces deux bâtiments à l'origine pour accueillir un transformateur EDF, afin de renforcer le réseau électrique dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Gargantua. Finalement, cela n'a pas pu être concrétisé. Un arrêté de mise en sécurité a ensuite été pris pour ces deux bâtiments. Puis une opération RHI-THIRORI a été lancée, sur le modèle de ce qui a été fait à Florac Trois Rivières. Le projet tourne autour de trois acteurs : la CCHAM, la commune de Langogne et Lozère Habitations. Ce projet consiste en la réhabilitation de ces bâtiments, puis la mise à la location de 5 logements qui seront gérés par Lozère Habitations. Les bâtiments seront mis à disposition de l'office HLM par un bail emphytéotique de 50 ans. Au niveau du phasage des travaux, cela débutera par la sécurisation des bâtiments, notamment avec la réparation du toit et la purge des bâtiments, une entreprise devant intervenir en début d'année 2026. Les collectivités sont accompagnées dans cette opération par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans un deuxième temps, il faudra procéder à une mise hors d'air, avec également la réfection des dalles. Enfin, le bâtiment sera mis à disposition de Lozère Habitations, qui se chargera du second œuvre. L'intérêt de cette opération, dans le cadre du dispositif RHI, c'est de pouvoir bénéficier d'une participation financière de l'Etat à hauteur de 70% TTC du déficit de l'opération. La commune et la CCHAM se répartiront le déficit restant à parts égales. A terme, la commune récupérera une partie du rez-de-chaussée, l'autre partie étant laissée à Lozère Habitations. Dans la partie commune, un*

*passage serait créé vers l'Espace Gargantua, avec potentiellement des sanitaires publics « indestructibles ». Il en profite pour expliquer que les toilettes de l'Espace Gargantua ont été en partie brûlées il y a quelques jours, et que des dégradations sont très régulièrement constatées sur cet espace.*

*Mme Trioulier arrive à 18h08.*

*M. le maire ajoute que la commission d'appel d'offres va se réunir pour choisir l'architecte a priori début 2026. Il faudra donc constituer ensuite une nouvelle commission d'appel d'offres après les élections municipales, notamment pour les choix des entreprises de travaux.*

*M. Chabalier annonce que, dans le cadre des travaux de sécurisation, une couverture provisoire sera réalisée.*

### **Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 à 8 ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre la communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM), Lozère Habitations et la commune de Langogne relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

- D'approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre la communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM), Lozère Habitations et la commune de Langogne relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux tel qu'annexé à la présente délibération.
- De préciser que la communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) sera coordonnatrice du groupement.
- De désigner les personnes suivantes comme membres de la commission d'appel d'offres relative à la réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux :
  - Marc OZIOL (suppléant : Jean-François COLLANGE)
  - Thierry CHAZE (suppléant : Gérard VIALA)
- D'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute décision relative à cette affaire.

### **3° INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE – MISE A JOUR DES STATUTS DU SDEE**

*Délibération n°2025-11-070 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025*

M. Chaze explique que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) a engagé une procédure d'actualisation de ses Statuts, suite à la délibération de son Bureau syndical en date du 9 septembre 2025.

Cette actualisation intervient en réponse aux évolutions institutionnelles et réglementaires survenues depuis la dernière modification des statuts du SDEE en 2016. En effet, les changements territoriaux, issus de la loi NOTRe, notamment la création de communes nouvelles, la réorganisation des intercommunalités, le transfert de plein droit de la compétence "Déchets" aux Communautés de communes et les ajustements de périmètre et de dénomination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés, rendent aujourd'hui nécessaire la mise à jour de l'annexe des Statuts du SDEE afin de refléter fidèlement la liste des communes et EPCI qui en sont membres.

Par ailleurs, la décision du Comité syndical du SDEE, en date du 8 mars 2022, validant la cession des biens de la Station du Bleymard Mont-Lozère au Département, cession effective depuis quelques mois, implique la suppression de l'article 2-4 des Statuts qui y était consacré, pour assurer la cohérence du texte statutaire avec cette décision.

Conformément aux dispositions en vigueur, chacun des membres du Syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications. Passé ce délai, et à défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1, L.5721- 7 et L.5211-20 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 février 1950 autorisant la création du *Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité de la Lozère*, modifié par les arrêtés des 23 mai 1955, 7 juin 1957, 12 novembre 1968, 2 avril 1969, 18 juillet 1969, 16 mars 1971, 26 mai 1971, 11 juillet 1974, 30 avril 1992 autorisant la modification de dénomination du Syndicat en "*Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère*", 22 décembre 1997, 26 juin 2003, 15 décembre 2003, 19 janvier 2010 et 26 janvier 2017 autorisant la modification de dénomination du Syndicat en "*Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère*" ;

**Vu** la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, notamment son article 68 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Lozère ;

**Vu** la délibération n°20.04.01 en date du 30 septembre 2020 du Comité syndical du SDEE ;

**Vu** la délibération n°22.02.08 en date du 8 mars 2022 du Comité syndical du SDEE ;

Considérant l'exposé de M. Chaze, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver le projet de Statuts modifiés du SDEE, conformément au nouveau texte annexé, incluant :
  - La suppression de l'article 2-4 relatif à la "Station du Bleynard Mont-Lozère" ;
  - L'actualisation de la liste des communes et EPCI membres, conformément aux évolutions institutionnelles et réglementaires exposées ci-avant ;
- De donner tout pouvoir à M. le maire pour accomplir toutes démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

#### **4°) FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Délibération n°2025-11-071 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025*

M. Collange explique que jusqu'à présent, le tableau des effectifs était élaboré afin que les postes ouverts correspondent exactement aux grades des agents présents dans les effectifs. Cette façon de faire présente le gros désavantage de modifier constamment le tableau des effectifs dans le cadre de chaque processus de recrutement, pour ouvrir des postes avec des grades potentiels de recrutement (par exemple sur les 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques).

Afin de simplifier la procédure et de gagner en lisibilité, le tableau des effectifs fera désormais apparaître des intitulés de poste (par exemple « agent polyvalent des services techniques) qui pourront être pourvus librement par des agents titulaires par exemple d'un des grades d'adjoint technique territorial.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 29 septembre 2025 ;

Considérant l'exposé de M. Collange, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

#### **DÉCIDE :**

- De modifier le tableau des emplois pour faire correspondre les postes ouverts à des grades spécifiques ou des cadres d'emploi, tel que présenté ci-dessous :

Emploi	Grades correspondants	Temps de travail (Quotidien)	Postes ouverts au 1 <sup>er</sup> août 2025	Postes pourvus au 1 <sup>er</sup> août 2025	Modifications proposées	Postes ouverts au 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Postes pourvus au 1 <sup>er</sup> décembre 2025 (Prévisions)
<b>TITULAIRES</b>							
<b>Services administratifs</b>							
Direction générale des services (emploi fonctionnel – durée indéterminée)	DGS commune de 2 à 10.000 habitants	100%	1	1		1	1

Direction des services administratifs	Attaché territorial	100%	1	0	Grade supplémentaire : attaché principal	1	0
Agent en charge de l'urbanisme / ressources humaines / comptabilité / finances / assurances	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux	100%	2	2		2	2
Agents d'accueil / état-civil / CCAS / élections / associations / secrétariat / administratif polyvalent	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	100%	3	3		3	3
<b>Services techniques</b>							
Responsable des services techniques	Tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux	100%	1	1	Grades supplémentaires autorisés : Ingénieur territorial / ingénieur principal territorial	1	1
Responsable adjoint des services techniques	Tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux	100%	1	1		1	1
Chef d'équipe ou coordinateur espaces verts / voirie / bâtiment	Tous les grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	100%	0	0	Création d'un poste	1	0
Agent polyvalent des services techniques	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	100%	14	13		14	11
<b>Pôle éducatif (scolaire et périscolaire)</b>							

Responsable du pôle éducatif	Tous les grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux et adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	1	<i>1</i>		1	<i>1</i>
Responsable du restaurant scolaire	Tous les grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	100%	1	<i>1</i>		1	<i>1</i>
ATSEM	Tous les grades du cadre d'emploi d'ATSEM	100%	2	<i>2</i>		2	<i>2</i>
Agent polyvalent aide-maternelle / périscolaire / entretien des locaux	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux	100%	8	<i>6</i>		8	<i>6</i>

#### **Musée de la Filature des Calquières**

Responsable du musée de la Filature des Calquières	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100%	1	<i>1</i>		1	<i>1</i>
Médiateur culturel	Tous les grades du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine	80%	1	<i>1</i>		1	<i>1</i>

#### **Police municipale**

Policier municipal	Tous les grades du cadre d'emploi des agents de police municipale	100%	3	<i>3</i>		3	<i>3</i>
--------------------	---	------	---	----------	--	---	----------

<b>TOTAL</b>			<b>40 (39,8 ETP)</b>	<b>36 (35,8 ETP)</b>		<b>41 (40,8 ETP)</b>	<b>34 (33,8 ETP)</b>
--------------	--	--	------------------------------	------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

#### CONTRACTUELS

Apprenti	Apprenti	100%	1	0		1	0
<b>TOTAL</b>			<b>1 ETP</b>	<b>0 ETP</b>		<b>1 ETP</b>	<b>0 ETP</b>

- De dire que le tableau suivant retrace la correspondance entre l'ancien tableau des effectifs et le nouveau tableau :

Grade	Catégorie	Temps de travail (Quotité)	Postes ouverts au 01/08/2025	Postes pourvus au 01/08/2025	Emplois correspondant (+ nombre d'emplois)
<b>TITULAIRES</b>					
<b>Filière administrative</b>					
DGS commune de 2 à 10.000 habitants	Emploi fonctionnel	100%	1	1	Direction générale des services (emploi fonctionnel) (1 emploi)
Attaché territorial	A	100%	1	0	Direction des services administratifs (1 emploi)
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	100%	1	1	Agent en charge de l'urbanisme / ressources humaines / comptabilité / finances / assurances (1 emploi)
Rédacteur territorial	B	100%	1	1	Agent en charge de l'urbanisme / ressources humaines / comptabilité / finances / assurances (1 emploi)
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	100%	2	2	Agents d'accueil / état-civil / CCAS / élections / associations / secrétariat / administratif polyvalent (2 emplois)
Adjoint administratif territorial	C	100%	1	1	Agents d'accueil / état-civil / CCAS / élections / associations / secrétariat / administratif polyvalent (1 emploi)
<b>Filière technique</b>					
Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	100%	1	1	Responsable des services techniques (1 emploi)
Technicien territorial	B	100%	1	1	Responsable adjoint des services techniques (1 emploi)
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	100%	7	7	Agent polyvalent des services techniques (6 emplois) Agent polyvalent aide-maternelle / périscolaire / entretien des locaux (1 emploi)

Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	100%	6	6	Agent polyvalent des services techniques (2 emplois) Responsable du restaurant scolaire (1 emploi) Agent polyvalent aide-maternelle / périscolaire / entretien des locaux (3 emplois)
Adjoint technique territorial	C	100%	10	7	Agent polyvalent des services techniques (6 emplois) Agent polyvalent aide-maternelle / périscolaire / entretien des locaux (4 emplois)
<b>Filière sanitaire et sociale</b>					
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	100%	1	1	ATSEM (1 emploi)
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	100%	1	1	ATSEM (1 emploi)
<b>Filière animation</b>					
Animateur territorial	B	100%	1	1	Responsable du pôle éducatif (1 emploi)
<b>Filière culturelle</b>					
Adjoint territorial du patrimoine	C	100%	1	1	Responsable du musée de la Filature des Calquières (1 emploi)
Adjoint territorial du patrimoine	C	80%	1	1	Médiateur culturel (1 emploi)
<b>Filière police municipale</b>					
Brigadier-chef principal	C	100%	3	3	Policier municipal (3 emplois)
<b>TOTAL</b>			<b>40 (39,8 ETP)</b>	<b>36 (35,8 ETP)</b>	
<b>CONTRACTUELS</b>					
Apprenti	C	100%	1	1	Apprenti (1 emploi)
<b>TOTAL</b>			<b>1 ETP</b>	<b>1 ETP</b>	

➤ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **5°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2025-11-072 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025*

Mme Périssaguet explique qu’au regard de certaines informations nouvelles, le PPI voté le 25 mars 2025, modifié le 27 mai et le 08 juillet 2025, est de nouveau modifié de la façon suivante :

- Les travaux de rénovation du gymnase ne débuteront pas avant 2026 ; ils sont donc reportés intégralement.

- L'aménagement du quartier des Chauvets ne débutera pas avant 2026 ; il est donc reporté intégralement pour la partie « travaux ».
- Les travaux de création d'un atelier de découpe ne débuteront pas avant 2026 ; ils sont donc reportés intégralement.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°2025-03-13 du 25 mars 2025 relative au plan pluriannuel d'investissement 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2025-05-33 du 27 mai 2025 relative au plan pluriannuel d'investissement 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2025-07-39 du 08 juillet 2025 relative au plan pluriannuel d'investissement 2025 du budget principal ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver la modification du plan pluriannuel d'investissement 2025 pour le budget principal tel que présenté ci-après :

<b>Opérations d'équipement (en milliers d'euros)</b>	<b>Montant total</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Programme d'investissement - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<b><u>3103,3</u></b>	<b>56,4</b>	<b>244,4</b>	<b>627,2</b>	<b>395,6</b>	<b>894,4</b>	<b>885,3</b>
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	<u>5991</u>	81,4	426,3	1739,9	581	1579,9	1582,5
<i>Subventions accordées</i>	<u>2587,6</u>	25	181,9	1112,7	185,4	618,9	463,7
<i>Subventions demandées / à demander</i>	<u>300,1</u>	0	0	0	0	66,6	233,5
<b>OPERATION 910 - BÂTIMENTS</b>							
<b>Réhabilitation Hôtel Finances Publiques – Autofin. prévisionnel</b>	<b><u>56,3</u></b>	<b>-25</b>	<b>110,4</b>	<b>38,3</b>	<b>0</b>	<b>-67,4</b>	<b>0</b>
<i>Montant des travaux</i>	<u>192,6</u>	0	154,3	38,3			
<i>Participation DDFiP (accordées)</i>	<u>40</u>	25	15				
<i>DETR (accordées)</i>	<u>96,3</u>	0	28,9		0	67,4	
<b>OPERATION 976 - VOIRIE</b>							
<b>Diagnostic zonage pluvial – Autofin. total</b>	<b><u>28,3</u></b>	<b>0</b>	<b>9,8</b>	<b>2,8</b>	<b>8,6</b>	<b>7,1</b>	<b>0</b>
<i>Montant de l'étude</i>	<u>58,9</u>	0	9,8	3,7	8,6	36,8	
<i>AELB (accordée)</i>	<u>16,4</u>		0			16,4	
<i>Département (accordée)</i>	<u>14,2</u>		0	0,9		13,3	
<b>OPERATION 980 - ESPACE GARGANTUA</b>							

<b>Démolition et réaménagement de l'ancien lycée – autofin. total</b>	<b>736,3</b>	<b>0</b>	<b>67,4</b>	<b>146,8</b>	<b>222</b>	<b>300,1</b>	
<i>Montant des travaux</i>	<u>736,3</u>	0	67,4	146,8	222	300,1	

### **OPERATION 986 - AMENAGEMENT DE LA VILLE**

<b>Aménagement de la place de la République – Autofin. Prévisionnel</b>	<b>-11,1</b>	<b>31,4</b>	<b>-42,3</b>	<b>29,6</b>	<b>1</b>	<b>-30,8</b>	
<i>Montant des travaux</i>	<u>62</u>	31,4	0	29,6	1		
<i>DETR (accordée)</i>	<u>26</u>		17,3	0		8,7	
<i>Participation chambre d'agriculture (accordée)</i>	<u>10,5</u>		0	0	0	10,5	
<i>Mécénat Boralex (accordée)</i>	<u>25</u>		25	0			
<i>Région (accordée)</i>	<u>11,6</u>	0		0	0	11,6	

### **OPERATION 1018 - ABATTOIR**

<b>Réhabilitation de l'abattoir – Autofin. Prévisionnel</b>	<b>546</b>	<b>50</b>	<b>94</b>	<b>405,1</b>	<b>118</b>	<b>-121,1</b>	<b>0</b>
<i>Montant des travaux</i>	<u>2144</u>	50	189,7	1516,9	303,4	84	0
<i>Subvention CD 48 (accordée)</i>	<u>723,1</u>		95,7	562,6	64,8		
<i>Subvention DETR (accordée)</i>	<u>697,4</u>		0	475,7	101,1	120,6	
<i>CEE Froid industriel (accordée)</i>	<u>93</u>		0	73,5	19,5		
<i>CEE Isolation (convention avec Lozère énergie)</i>	<u>0</u>		0	0	0		
<i>Subvention DETR 2ème tranche</i>	<u>69,9</u>		0	0		69,9	
<i>Subvention DETR bureau abattoir</i>	<u>14,6</u>		0	0		14,6	

### **OPERATION 1022 - PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL**

<b>Pôle d'Echange multimodal – autofin. prévisionnel</b>	<b>12,9</b>	<b>0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0</b>	<b>9,7</b>	<b>0</b>
<i>Montant des travaux</i>	<u>20,9</u>	0	1,6	1,6	0	17,7	
<i>subvention Région (accordée)</i>	<u>8</u>	0		0	0	8	
<i>subvention Département (accordée)</i>	<u>0</u>	0		0			
<i>Subvention Region (à demander)</i>	<u>0</u>	0	0	0			
<i>Subvention Europe / Etat (à demander)</i>	<u>0</u>	0	0				

### **OPERATION 1024 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE**

<b>Rénovation énergétique du gymnase – autofin. prévisionnel</b>	<b>236,4</b>	<b>0</b>	<b>3,5</b>	<b>0</b>	<b>8,9</b>	<b>41,7</b>	<b>182,3</b>
<i>Montant des travaux</i>	<u>378,4</u>		3,5	0	8,9		366
<i>AO / CT / SPS / Diag amiante</i>	<u>11</u>		0	0	0	11	
<i>BE (AVP)</i>	<u>30,7</u>		0	0	0	30,7	
<i>DETR</i>	<u>100</u>	0		0			100
<i>ADEME</i>	<u>55,6</u>	0		0			55,6
<i>Région</i>	<u>28,1</u>	0		0			28,1

### **OPERATION 1025 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

<b>Réhabilitations logements (Ermitage / 27 avenue Conturie) – autofin. prévisionnel</b>	<b>156,8</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39,3</b>	<b>117,5</b>	
<i>Montant des travaux</i>	<u>385,8</u>		0	0	39,3	346,5	
<i>Région (en cours d'instruction)</i>	<u>54</u>			0	0	54	

<i>CD 48 contrat territoriaux (à demander)</i>	<u>60</u>			0	0	0	60
<i>CD 48 FRAT (à demander)</i>	<u>15</u>	0		0	0	0	15
<i>DETR (accordé)</i>	<u>100</u>	0		0	0	0	100

### OPERATION 1027 - PROJETS RHI-THIRORI

<b>RHI - THIRORI – autofin. prévisionnel</b>	<u>33,2</u>			0	18,5	20,7	10,5
<i>Montant des travaux</i>	<u>33,2</u>			0	18,5	34,7	35
<i>Revente bâtiment</i>	<u>0</u>					0	
<i>ANAH (à demander, 70% du déficit)</i>	<u>0</u>			0		14	24,5

### OPERATION 1028 - DECI

<b>DECI – autofin. prévisionnel</b>	<u>30</u>	0	0	3	3	14	10
<i>Montant des travaux</i>	<u>30</u>	0	0	3	3	14	10
<i>Subvention Europe / Etat / Region / Depart</i>	<u>0</u>	0	0	0	0	0	0

### OPERATION 1029 - AMENAGEMENT QUARTIER DU BOULODROME

<b>Aménagement quartier Boulo</b> <b>drome/Malaval – Autofin. Prévisionnel</b>	<u>590,6</u>	0	0	0	15,6	575	0
<i>Montant des travaux</i>	<u>921,1</u>		0	0	15,6	905,5	
<i>Région (OK)</i>	<u>12,5</u>	0	0	0	0	12,5	
<i>DETR (OK)</i>	<u>65,4</u>	0	0	0	0	65,4	
<i>AELB (à demander)</i>	<u>52,6</u>		0	0	0	52,6	
<i>Département (OK contrats territoriaux)</i>	<u>200</u>	0	0	0	0	200	

### OPERATION 1030 - AMENAGEMENT DE L'ATELIER DE DECOUPE

<b>Création d'un atelier de découpe – autofin. prévisionnel</b>	<u>184,4</u>		0	0	0	39,4	145
<i>Montant des travaux</i>	<u>364,4</u>		0	0	0	39,4	325
<i>DETR (accordé)</i>	<u>180</u>	0	0	0	0	0	180
<i>Département (à faire)</i>	<u>0</u>		0	0	0	0	

### OPERATION 1032 - AMENAGEMENT QUARTIER DES CHAUVENTS

<b>Aménagement du quartier des Chauvets – autofin. prévisionnel</b>	<u>486,7</u>		0	0	0	66,7	420
<i>Montant des travaux</i>	<u>566,7</u>		0	0	0	66,7	500
<i>Région</i>	<u>20</u>		0	0	0	0	20
<i>DETR (à faire)</i>	<u>20</u>		0	0	0	0	20
<i>Département (à faire)</i>	<u>40</u>		0	0	0	0	40

Note : les montants des travaux, coûts d'acquisition ou du matériel, coûts des études... correspondent aux autorisations de programme (coût global de l'opération) et aux crédits de paiement (montant maximum des crédits pouvant être ouverts sur un exercice budgétaire donné).

**6° FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE**  
**N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Délibération n°2025-11-073 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget principal. Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueilli par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget principal 2025 selon la décision modificative n°2 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	Total crédits 2025
011	Charges à caractère général	1 294 700,00 €	21 250,00 €	- 3 220,00 €	1 312 730,00 €
012	Charges de personnel & Frais assimilés	1 809 058,00 €	- 7 970,00 €	- 8 986,00 €	1 792 102,00 €
14	Atténuations de produits	147 500,00 €	2 500,00 €	6 785,00 €	156 785,00 €
					0,00 €
					0,00 €
65	Charges de gestion courante	468 394,90 €	82 628,84 €	2 050,00 €	553 073,74 €
66	Charges financières	50 500,00 €	0,00 €	0,00 €	50 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	<i>Total des dépenses réelles de l'exercice</i>	<b>3 775 152,90 €</b>	<b>98 408,84 €</b>	<b>-3 371,00 €</b>	<b>3 870 190,74 €</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<b>539 090,74 €</b>	- 93 599,50 €	48 385,00 €	493 876,24 €
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<b>500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	500 000,00 €
043	<i>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	0,00 €
	<i>Total dépenses d'ordre</i>	<b>1 039 090,74 €</b>	<b>-93 599,50 €</b>	<b>48 385,00 €</b>	<b>993 876,24 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>				0,00 €
	<i>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</i>	<b>4 814 243,64 €</b>	<b>4 809,34 €</b>	<b>45 014,00 €</b>	<b>4 864 066,98 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	Total crédits 2025
013	Atténuation de charges	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
70	Produits des Services	382 330,00 €	- €	- €	382 330,00 €
731	Fiscalité directe locale	246 656,00 €	- €	32 491,00 €	279 147,00 €
73	Impôts & Taxes	1 793 027,53 €	1 195,00 €	168,00 €	1 794 390,53 €
74	Dotations & participations	1 356 774,00 €	4 206,34 €	2 855,00 €	1 363 835,34 €
75	Autres produits de gestion courante	282 000,00 €	-	11 263,00 €	275 237,00 €
76	Produits financiers	100,00 €	- €		100,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	671,00 €		671,00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions				0,00 €
	Total des recettes réelles de l'exercice	4 075 887,53 €	4 809,34 €	45 014,00 €	4 125 710,87 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	Total des recettes d'ordre	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
002	Résultat reporté	538 356,11 €			538 356,11 €
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 814 243,64 €	4 809,34 €	45 014,00 €	4 864 066,98 €

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL 2025
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 705 297,28 €	-245 125,98 €	-91 956,34 €	2 368 214,96 €
910	Bâtiments divers	140 010,72 €	-33 120,80 €	-6 696,69 €	100 193,23 €
911	Acquisition matériel	131 242,78 €	15 834,02 €	56 289,43 €	203 366,23 €
926	Réseaux secs	68 000,00 €	0,00 €	-35 000,00 €	33 000,00 €
965	Acquisition foncière	19 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	109 000,00 €
974	Cimetière	5 000,00 €			5 000,00 €
976	Voirie	153 352,80 €	-2 000,00 €	41 036,97 €	192 389,77 €
980	Espace Gargantua	330 112,93 €	-30 000,00 €		300 112,93 €
986	Aménagement de la ville	5 000,00 €	5 000,00 €		10 000,00 €
1012	Agenda d'accessibilité bâtiments	3 084,00 €	0,00 €		3 084,00 €
1016	Videoprotection	70 000,00 €	10 000,00 €	-16 900,00 €	63 100,00 €
1018	Modernisation abattoir (HT)	100 145,53 €	44 000,00 €	6 993,40 €	151 138,93 €
1019	Sécurisation des espaces de loisirs	0,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
1022	Pôle d'échange multimodal	17 715,00 €			17 715,00 €
1023	Restaurant scolaire	0,00 €			0,00 €
1024	Rénovation énergétique du gymnase	328 500,00 €	-282 839,20 €	-4 000,00 €	41 660,80 €
1025	Rénovation énergétique des logements	206 834,00 €	-170 000,00 €	2 500,00 €	39 334,00 €
1026	Rénovat° énerg. École &	0,00 €			0,00 €

	salle po				
1027	RHI-THIRORI	14 700,00 €	20 000,00 €		34 700,00 €
1028	DECI	10 000,00 €		3 968,55 €	13 968,55 €
1029	Quartier du Boulo drome	817 503,52 €	88 000,00 €		905 503,52 €
1030	Atelier de découpe	202 140,46 €		-162 500,00 €	39 640,46 €
1031	Arrosage stade	30 555,54 €		-2 000,00 €	28 555,54 €
1032	Rénovation quartier des Chauvets	47 400,00 €		19 352,00 €	66 752,00 €
1033	Rénovation Avenue Jean Moulin - chemin des 4 vents	5 000,00 €		-5 000,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 705 297,28 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>-91 956,34 €</b>	<b>2 368 214,96 €</b>
1641	Emprunts en Euros - remb capital	450 000,00 €			450 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €			3 000,00 €
165	Provisions Caution	3 000,00 €			3 000,00 €
	<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS et</b>				
16	<b>DOTATIONS</b>	<b>456 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>456 000,00 €</b>
204	Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participation et création	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>466 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>466 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>3 171 297,28 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>-91 956,34 €</b>	<b>2 834 214,96 €</b>
040	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	
041	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				<b>0,00 €</b>
	<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>
D001	<i>Résultat reporté</i>	<i>391 951,64 €</i>			<i>391 951,64 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 763 248,92 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>-91 956,34 €</b>	<b>3 426 166,60 €</b>

Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL 2025
16	Emprunt et dettes assimilées ("réel")	1 306 865,07 €	10 686,06 €	-58 116,03 €	1 259 435,10 €
16	Emprunt d'équilibre (subventions prévisionnelles)	269 160,00 €	2 700,00 €	-207 267,44 €	64 592,56 €
13	Subventions d'investissement	53 000,00 €			53 000,00 €
13	<b>SUBVENTIONS SUR OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 012 970,97 €</b>	<b>-256 719,57 €</b>	<b>166 542,13 €</b>	<b>922 793,53 €</b>
910	Bâtiments divers	85 913,86 €	-11 000,00 €		74 913,86 €
911	Acquisition matériel	58 201,00 €	0,00 €	13 500,00 €	71 701,00 €
926	Réseaux secs	3 200,00 €			3 200,00 €
965	Acquisition foncière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
974	Cimetière	0,00 €			0,00 €

976	Voirie	50 159,50 €	0,00 €	9 499,06 €	59 658,56 €
980	Espace Gargantua	0,00 €	0,00 €		0,00 €
986	Aménagement de la ville	27 389,83 €	2 494,43 €	908,15 €	30 792,41 €
1012	Agenda d'accessibilité bâtiments	113 179,61 €	-25 000,00 €	-23 792,63 €	64 386,98 €
1016	Videoprotection	39 000,00 €	0,00 €	-11 000,00 €	28 000,00 €
1018	Modernisation abattoir (HT)	206 136,32 €	18 000,00 €	-1 036,59 €	223 099,73 €
1019	Sécurisation des espaces de loisirs	0,00 €			0,00 €
1022	Pôle d'échange multimodal	8 000,00 €			8 000,00 €
1023	Restaurant scolaire	0,00 €			0,00 €
1024	Rénovation énergétique du gymnase	183 734,00 €	-183 734,00 €		0,00 €
1025	Rénovation énergétique des logements	57 480,00 €	-57 480,00 €		0,00 €
1026	Rénovat° énerg. École & salle po	0,00 €			0,00 €
1027	RHI-THIRORI	0,00 €	0,00 €		0,00 €
1028	DECI	0,00 €			0,00 €
1029	Quartier du Boulodrome	0,00 €		277 879,14 €	277 879,14 €
1030	Atelier de découpe	90 000,00 €		-90 000,00 €	0,00 €
1031	Arrosage stade	90 576,85 €		-9 415,00 €	81 161,85 €
1032	Rénovation quartier des Chauvets	0,00 €			0,00 €
1032	Rénovation Avenue Jean Moulin - chemin des 4 vents	0,00 €			0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>2 641 996,04 €</b>	<b>-243 333,51 €</b>	<b>-98 841,34 €</b>	<b>2 299 821,19 €</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS FONDS DIVERS</b>	<b>82 162,14 €</b>	<b>-8 192,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>73 969,17 €</b>
1022	2 FCTVA	76 162,14 €	-8 192,97 €		67 969,17 €
1022	6 Taxe d'aménagement	3 000,00 €			3 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement	3 000,00 €			3 000,00 €
<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (affectation résultat 2023)</b>		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
1068	Autres subv non transférables	-			0,00 €
1388	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	100 000,00 €	-41 500,00 €	58 500,00 €
<b>24</b>	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>82 162,14 €</b>	<b>91 807,03 €</b>	<b>-41 500,00 €</b>	<b>132 469,17 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 724 158,18 €</b>	<b>-151 526,48 €</b>	<b>-140 341,34 €</b>	<b>2 432 290,36 €</b>
<b>21</b>	<i>Virt de la section de fonctionnement</i>	<b>539 090,74 €</b>	<b>-93 599,50 €</b>	<b>48 385,00 €</b>	<b>493 876,24 €</b>
28	Amortissements des immobilisations	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>041</b>	<b>OPERATIONS</b>				<b>0,00 €</b>

PATRIMONIALES					
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<b>1 039 090,74 €</b>	-93 599,50 €	<b>48 385,00 €</b>	<b>993 876,24 €</b>
<i>Résultat reporté</i>					<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 763 248,92 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>-91 956,34 €</b>	<b>3 426 166,60 €</b>

**7° FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

Délibération n°2025-11-074 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget annexe « service des eaux de Langogne ». Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueilli par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget annexe « services des eaux de Langogne » 2025 selon la décision modificative n°2 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
011	Charges à caractère général	98 050,00 €	0,00 €	0,00 €	98 050,00 €
605	Achats d'eau	10 000,00 €			10 000,00 €
6064	Fournitures administratives	200,00 €			200,00 €
611	Sous-traitance générale	6 500,00 €			6 500,00 €
61558	Autres biens immobiliers	5 000,00 €			5 000,00 €
6156	Maintenance	5 000,00 €			5 000,00 €
622	Rémunération intermédiaires				0,00 €
6226	Honoraires	1 550,00 €			1 550,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux				0,00 €
6228	Divers	6 500,00 €			6 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €
6358	Autres droits	300,00 €			300,00 €
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	63 000,00 €			63 000,00 €
012	Charges de personnel	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6215	Personnel affecté	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

6541	Créances admises en non valeur					
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 300,00 €</b>	
66111	Intérêts	20 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €	
6688	Autres charges financières - frais de dossier	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>119 350,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>122 350,00 €</b>	
<b>023</b>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<b>94 150,00 €</b>	<b>-3 000,00 €</b>	<b>67 014,46 €</b>	<b>158 164,46 €</b>	
<b>042</b>	<i>Opérations de transfert entre sections</i>					
6811	Dotations aux amortissements	160 000,00 €	0,00 €	18 393,00 €	178 393,00 €	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>254 150,00 €</b>	<b>-3 000,00 €</b>	<b>85 407,46 €</b>	<b>336 557,46 €</b>	
<b>002</b>	<i>Résultat reporté</i>	<b>0,00 €</b>				<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 407,46 €</b>	<b>458 907,46 €</b>	

Cpte	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
<b>70</b>	<b>Vente de produits et services</b>	<b>290 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>373 500,00 €</b>
70111	Surtaxe eau potable	112 000,00 €		34 000,00 €	146 000,00 €
	Taxe et redevance (contre-redevance eau				
7012	AELB)	30 000,00 €		€	30 000,00 €
70611	Surtaxe assainissement collectif	115 000,00 €		49 000,00 €	164 000,00 €
	Taxe et redevance (contre-redevance EU				
70612	AELB)	30 000,00 €			30 000,00 €
7068	Autres prestations de service	3 500,00 €			3 500,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
7588	Produits divers de gestion courante	-			
<b>77</b>	<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>290 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>373 500,00 €</b>
<b>042</b>	<i>Opérations de transfert entre sections</i>				
777	Amortissements subventions	83 000,00 €	0,00 €	2 407,46 €	85 407,46 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 407,46 €</b>	<b>85 407,46 €</b>
<b>002</b>	<i>Résultat reporté</i>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 407,46 €</b>	<b>458 907,46 €</b>

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
<b>1311</b>	<b>Opération 126 - Travaux captages</b>	<b>23 584,95 €</b>			<b>23 584,95 €</b>
	<b>Opération 128 - Restructuration du réseau d'eau (jusqu'en 2028)</b>				

	<b>Opération 130 - Travaux divers</b>	<b>282 386,65 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>312 386,65 €</b>
21532	Rénovation EU Bigmat au Foirail	90 000,00 €			90 000,00 €
21531	AEP 11 novembre à Troupel EU Carrefour du cimetière	60 000,00 €			60 000,00 €
21532	(devis 26 830 € HT)	26 830,00 €			26 830,00 €
21531 et 2	Travaux EU et AEP quartier Boulodrome (devis 46 841 + marge 5%)	49 183,05 €			49 183,05 €
21531 et 2	Travaux EU et AEP quartier Chauvets (estimation)	50 000,00 €			50 000,00 €
21532	Clôture STEP	0,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €
21532	Rénovation réseau EU le Foirail	6 373,60 €			6 373,60 €
	<b>Opération 136 - Diagnostic assainissement</b>	<b>39 098,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 098,50 €</b>
2031	Diagnostic - AB2R	24 233,50 €			24 233,50 €
2031	Diagnostic - NALDEO	7 535,00 €			7 535,00 €
2031	Diagnostic amont RSDE	7 330,00 €			7 330,00 €
					0,00 €
2031	<b>Opération 140 - Diagnostic AEP</b>	<b>123 743,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 743,46 €</b>
2315	Sectorisation	778,60 €			778,60 €
2031	Diag AEP et PGSSE	62 598,76 €			62 598,76 €
2031	Diag AEP et PGSSE	60 366,10 €			60 366,10 €
	<b>Opération 141 - Diagnostic permanent</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>
2031		120 000,00 €	-120 000,00 €		0,00 €
2315		0,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
	<b>Opération 142 - Télérelève</b>	<b>125 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>160 220,00 €</b>
2031	Travaux (sur 2 ans, cf. PPI ; reste 90 000 € a priori)	125 220,00 €	0,00 €	-125 220,00 €	0,00 €
2315		0,00 €		160 220,00 €	160 220,00 €
16	<b>Emprunts et Dettes</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
1641	Remboursement capital des emprunts	125 000,00 €	15 000,00 €		140 000,00 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>839 033,56 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>919 033,56 €</b>
040	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	83 000,00 €	0,00 €	2 407,46 €	85 407,46 €
139111	Amortissements subventions AELB	8 000,00 €		-1 491,78 €	6 508,22 €
13918	Amortissements subventions Autres	0,00 €		805,02 €	805,02 €
13912	Amortissements	7 500,00 €		-73,30 €	7 426,70 €

	<i>subventions Région</i>				
13913	<i>Amortissements subventions Département</i>	30 500,00 €		265,08 €	30 765,08 €
13917	<i>Amortissements subventions Budget communautaire</i>	1 000,00 €		-64,99 €	935,01 €
13918	<i>Amortissements subventions Autres</i>	36 000,00 €		2 967,43 €	38 967,43 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 407,46 €</b>	<b>85 407,46 €</b>
001	<i>Résultat reporté</i>	189 957,02 €	0,00 €	0,00 €	189 957,02 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 111 990,58 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>37 407,46 €</b>	<b>1 194 398,04 €</b>

Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
<b>OPERATIONS REELLES</b>					
	<b>Opération 126 - Travaux captages</b>	0,00 €			<b>0,00 €</b>
1313	<b>Opération 128 - Restructuration du réseau d'eau (jusqu'en 2028)</b>	18 640,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>18 640,00 €</b>
	<b>Opération 130 - Travaux divers</b>	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	<b>0,00 € 0,00 €</b>
	<b>Opération 136 - Diagnostic assainissement</b>	<b>90 486,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 486,75 €</b>
13111	Subvention Agence de l'Eau (50% dépenses)	70 441,50 €			70 441,50 €
1313	Subvention Département (30% dépenses HT)	12 601,50 €			12 601,50 €
13111	Subvention AELB diag amont Département micropolluants	7 443,75 € 0,00 €			7 443,75 €
13118	<b>Opération 140 - Diagnostic AEP</b>	<b>211 639,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>211 639,90 €</b>
13118	DETR schéma	21 040,00 €			21 040,00 €
13118	DETR sectorisation	32 995,00 €			32 995,00 €
13111	AELB schéma	78 186,40 €			78 186,40 €
13111	AELB sectorisation	79 418,50 €			79 418,50 €
	<b>Opération 141 - Diagnostic permanent</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Opération 142 - Télérègle</b>	<b>99 576,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>99 576,00 €</b>
13118	DETR	12 522,00 €			12 522,00 €
13111	AELB	87 054,00 €			87 054,00 €

	<b>16</b>	<b>Emprunts et Dettes</b>	<b>316 173,59 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>-48 000,00 €</b>	<b>316 173,59 €</b>
1641		Emprunt à réaliser	178 599,24 €	48 000,00 €	-48 000,00 €	178 599,24 €
1641		Emprunt/Subvention	137 574,35 €			137 574,35 €
		<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (affectation résultat)</b>	<b>121 324,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121 324,34 €</b>
	<b>1068</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>857 840,58 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>-48 000,00 €</b>	<b>857 840,58 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>						
	<i>021</i>	<i>Virement de la Section d'exploitation pour l'investissement</i>	<i>94 150,00 €</i>	<i>-3 000,00 €</i>	<i>67 014,46 €</i>	<i>158 164,46 €</i>
	<i>040</i>	<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>160 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>18 393,00 €</i>	<i>178 393,00 €</i>
	<i>28031</i>	<i>Amortissements - Frais d'étude</i>		<i>0,00 €</i>	<i>770,00 €</i>	<i>770,00 €</i>
	<i>28087</i>	<i>Amortissements - Immo incorpo. Reçues</i>	<i>2 000,00 €</i>		<i>-244,00 €</i>	<i>1 756,00 €</i>
	<i>281311</i>	<i>Amortissements</i>	<i>58 000,00 €</i>		<i>-977,00 €</i>	<i>57 023,00 €</i>
	<i>281531</i>	<i>Amortissements</i>	<i>100 000,00 €</i>		<i>-25 207,00 €</i>	<i>74 793,00 €</i>
	<i>281532</i>	<i>Amortissements</i>	<i>0,00 €</i>		<i>24 510,00 €</i>	<i>24 510,00 €</i>
	<i>28158</i>	<i>Amortissements</i>	<i>0,00 €</i>		<i>19 541,00 €</i>	<i>19 541,00 €</i>
		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>254 150,00 €</b>	<b>-3 000,00 €</b>	<b>85 407,46 €</b>	<b>336 557,46 €</b>
	<b>001</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 111 990,58 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>37 407,46 €</b>	<b>1 194 398,04 €</b>

**8°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE « MUSÉE DE LA FILATURE DES CALQUIERES »**

Délibération n°2025-11-075 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget annexe « Musée de la Filature des Calquières ». Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

*M. le maire ajoute qu'il y a une augmentation de la fréquentation de la Filature, avec une boutique qui fonctionne très bien.*

*M. Prouhèze demande si la roue à aube a été réparée.*

*Le DGS répond par la négative, l'artisan agréé ayant été malade ces derniers mois. L'artisan devrait intervenir d'ici l'année prochaine.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueilli par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » 2025 selon la décision modificative n°2 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 500,00 €	12 000,00 €	7 500,00 €	88 000,00 €
012	Charges de personnel & Frais assimilés	86 441,00 €	4 634,00 €	500,00 €	91 575,00 €
14	Atténuations de produits				0,00 €
65	Charges de gestion courante	50,00 €			50,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles				
068	Dotations aux amortissements et provisions				
022	Dépenses Imprévues				
	Total des dépenses réelles de l'exercice	154 991,00 €	16 634,00 €	8 000,00 €	179 625,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	11 000,90 €	-3 500,00 €		7 500,90 €
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>				0,00 €
043	<i>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Total dépenses d'ordre</i>	11 000,90 €	-3 500,00 €	0,00 €	7 500,90 €
002	<i>Résultat reporté</i>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>165 991,90 €</b>	<b>13 134,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>187 125,90 €</b>

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	DM n°2	TOTAL
013	Atténuation de charges	14 000,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	18 500,00 €
70	Produits des Services	74 000,00 €		7 000,00 €	81 000,00 €
73	Impôts & Taxes	0,00 €			0,00 €
74	Dotations & participations	12 500,00 €	451,87 €		12 951,87 €
75	Autres produits de gestion courante	65 241,90 €	9 099,13 €		74 341,03 €
76	Produits financiers				0,00 €
77	Produits exceptionnels		83,00 €		83,00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions				0,00 €

	Total des recettes réelles de l'exercice	165 741,90 €	13 134,00 €	8 000,00 €	186 875,90 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250,00 €			250,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>250,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>250,00 €</i>
002	Résultat reporté	0,00 €			0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>165 991,90 €</b>	<b>13 134,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>187 125,90 €</b>

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM	DM	TOTAL
			n°1	n°2	
2183	immobilisations corporelles - Informatique				
2188	Roue à aube	19 000,00 €	-2 000,00 €	-3 500,00 €	13 500,00 €
2188	Signalétique			3 500,00 €	3 500,00 €
1641	Remboursement capital des emprunts		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	250,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
13911	Amortissement Subventions d'Equipement	250,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
	<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>250,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>250,00 €</i>
001	Résultat Reporté	1 350,90 €	0,00 €	0,00 €	1 350,90 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>20 600,90 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 600,90 €</b>

Cpte	RECETTES	BP	DM	DM	TOTAL

	D'INVESTISSEMENT	2025	n°1	n°2	
13	Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunt	9 600,00 €	1 500,00 €	0,00 €	11 100,00 €
1641	Emprunt				0,00 €
	Emprunt/subvention	9 600,00 €	1 500,00 €		11 100,00 €
165	Cautions				0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>
1068	Affectation du résultat N-1 (autres réserves)	0,00 €			0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>11 000,90 €</i>	<i>-3 500,00 €</i>		<i>7 500,90 €</i>
	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				
040	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28138	Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Aménagements de terrains -				
2812	amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres -				
28158	Amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>11 000,90 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 500,90 €</b>
001	<i>Résultat Reporté</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>20 600,90 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 600,90 €</b>

**9°) ENVIRONNEMENT - APPROBATION DES PROJETS DES ZONAGES « ADDUCTION D'EAU POTABLE », « EAUX USEES » ET « EAUX PLUVIALES » CONSTITUANT UN DOSSIER DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES**

Délibération n°2025-11-076 – Publiée et reçue en Préfecture le 12 novembre 2025

M. Chaze explique que l'établissement de schéma de distribution d'eau potable, de zonages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales est une obligation réglementaire. Ainsi, conjointement à la révision du PLUi et au regard des nouvelles contraintes environnementales, il est opportun de réviser les zonages « Adduction d'eau potable », « Eaux usées » et « eaux pluviales ». Ces zonages permettent de définir notamment les éléments suivants :

- Adduction d'eau potable : détermine les zones couvertes par une adduction en eau potable, et donc pour laquelle la collectivité est tenue de fournir de l'eau potable. Dans les autres cas, le raccordement se fera par autorisation dérogatoire de la commune.
- Eaux usées : détermine les zones couvertes soit par l'assainissement collectif, soit par l'assainissement non collectif.
- Eaux pluviales : détermine le mode de gestion des eaux pluviales selon les zones.

Ces zonages et schémas englobent également une partie de la commune de Naussac-Fontanès, notamment en ce qui concerne le zonage assainissement, car les eaux usées de l'assainissement collectif du bourg de Naussac sont traitées par la station d'épuration de Langogne.

Ces différents projets de zonage doivent au préalable être soumis à une enquête publique avant leur approbation définitive par le conseil municipal. Par cohérence, il convient donc de réaliser cette enquête conjointement avec la commune de Naussac-Fontanès.

*M. le maire ajoute que le zonage « Eaux Pluviales » permet de modéliser les actions à mener en cas de précipitations importantes.*

*M. Chaze précise que ces zonages sont nécessaires pour l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau.*

*M. le maire complète en expliquant que la réduction des eaux usées et des eaux pluviales envoyées dans le réseau d'assainissement est nécessaire, avec notamment la création de réseaux séparatifs, ce qui a été fait notamment au quartier du boulodrome.*

*M. Chaze explique qu'il incitera de plus en plus les nouvelles constructions à infiltrer les eaux pluviales à la parcelle.*

*M. Lhermet dit que pour l'instant, il est compliqué de stocker l'eau.*

*M. le maire répond qu'en effet, il est difficile de réutiliser l'eau de pluie autrement que pour l'arrosage, car actuellement on ne peut pas l'utiliser par exemple pour les toilettes. Il ajoute que dans le lotissement que souhaite aménager la collectivité, l'obligation de récupération des eaux de pluie pourrait être envisagée. Il ajoute que la commune a beaucoup travaillé sur l'eau et l'assainissement depuis de nombreuses années. Cette connaissance fine des réseaux, cette modélisation des eaux pluviales, est dorénavant un réel outil d'aide à la décision, notamment pour l'urbanisme. La mise en place de la télérelève, les compteurs de section sur les réseaux... permettront d'améliorer la recherche de fuites.*

*Mme Bonnefille demande la raison d'une enquête publique.*

*M. le maire répond que c'est pour que cela soit opposable.*

*M. Chabalier ajoute qu'au niveau des économies d'eau, on a économisé 10% d'eau sur la commune de Langogne depuis plusieurs années, ce qui a pesé pour signer le programme de résilience, avec un taux moyen de 70% de subventions de la part de l'Agence de l'Eau. Cela a conduit la CCHAM à poursuivre le transfert de la compétence eau et assainissement (Note du secrétaire : la loi ne rend plus obligatoire ce transfert de compétences depuis avril 2025), et de réfléchir sur les modalités de gestion futures. Il pense que cela va dans le sens de l'histoire, car l'eau sera un sujet considérable : sans garantie de pouvoir fournir de l'eau, il ne sera pas possible de construire. L'intégration du Lac de Naussac à la gestion de la ressource en eau est essentielle, et il s'offusque que le lac ait été vidé encore durant tout le mois de septembre. En 2050, le territoire sera peut-être en difficulté en matière de ressource en eau.*

*M. le maire prend l'exemple des Pyrénées-Orientales, où dans certains territoires, l'urbanisation*

*est arrêtée en raison d'un manque de ressources. La CCHAM va probablement lancer une étude sur l'utilisation de la ressource en eau qu'est le lac de Naussac.*

*M. Chabalier ajoute que l'aval ne prend pas conscience de la nécessité de gérer la ressource en eau de leur côté.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-7-1, L22224-8 et L2224-10, relatifs à l'eau et l'assainissement ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L123-1 et suivants relatifs au champ d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2025-036 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride du 17 juillet 2025, approuvant le projet de modifications statutaires proposé portant sur le transfert de la compétence « eau potable » à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride a notifié la proposition de modification statutaire à toutes les communes membres par courriel et par voie postale le 18 juillet 2025,

Vu la délibération n° 2025-036 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride du 17 juillet 2025, approuvant le projet de modifications statutaires proposé portant sur le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride a notifié la proposition de modification statutaire à toutes les communes membres par courriel et par voie postale le 18 juillet 2025,

Vu les projets de plans des zonages « Adduction d'eau potable », « Eaux usées » et « eaux pluviales » et leurs notices tels qu'annexés à la présente délibération ;

Considérant que ces schémas et zonages recouvrent également une partie du territoire de la commune de Naussac-Fontanes ;

Considérant l'exposé de M. Chaze, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- D'approuver les projets des plans des zonages « Adduction d'eau potable », « Eaux usées » et « eaux pluviales » ainsi que leurs notices, tels qu'annexés à la présente délibération.
- De charger M. le maire de procéder à l'enquête publique préalable à l'approbation de ces schémas, conjointement avec la commune de Naussac-Fontanes.
- De préciser que la commune de Langogne est chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.
- De préciser que les frais inhérents à l'enquête publique, à savoir les indemnités des commissaires enquêteurs et les frais d'impression des documents, seront répartis entre les communes de Langogne et de Naussac-Fontanes au prorata du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (population totale).
- De préciser que les dépenses relatives à l'enquête publique seront réparties

- aux 2/3 sur le budget annexe « Service des eaux » en ce qui concerne l’assainissement et l’eau potable
  - à 1/3 sur le budget principal en ce qui concerne les eaux pluviales.
- De préciser que, dans le cadre du transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à la communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM), si l’enquête publique n’est pas achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les parties relatives aux compétences « eau potable » et « assainissement » seront prises en charge par la CCHAM, la commune de Langogne restant coordinatrice de l’organisation de l’enquête publique.
- D’autoriser M. le maire à prendre toute décision et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22.*

• **Décision n°2025-20 du 18 septembre 2025 : Concession de terrain - cimetière**

Il a été décidé d’attribuer une concession pour un terrain au cimetière dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaire : M. et Mme LYON
- N° d’emplacement : Allée 3, n° 118 bis.
- Surface : 1,25 m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire
- Montant de la concession : 125 €

• **Décision n°2025-21 du 18 septembre 2025 : Concession de terrain - cimetière**

Il a été décidé d’attribuer une concession pour un terrain au cimetière dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaire : Anne MAZAUDIER
- N° d’emplacement : Allée 3, n° 118.
- Surface : 1,25 m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire
- Montant de la concession : 125 €

Le conseil prend acte de ces décisions.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

*M. le maire annonce que l'enquête publique est en cours pour le PLUi, jusqu'au 26 novembre, et que les conseillers sont invités à consulter ce projet et à faire la publicité de cette enquête publique. La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 12h00 au Monument aux morts. Le bulletin d'information de décembre va prochainement sortir.*

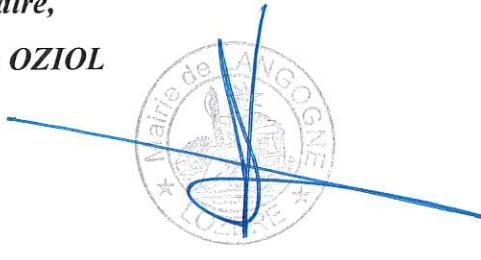
*Mme Bonnefille demande comment sera géré le lotissement du Mas Richard.*

*M. le maire répond que ce seront des terrains à bâtir, sur des terrains communaux ou qui vont très prochainement le devenir.*

M. le maire lève la séance à 19h00

*Le maire,*

*Marc OZIOL*



*Le secrétaire de séance,*

*Jean-Marc BOURRET*

